

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer au débat avant d'entendre les observations du ministre d'État (M. Gray). Je m'étonne que, venant d'une ville industrielle comme Windsor, il se fasse l'avocat des compagnies fiduciaires. Je l'ai entendu parler à diverses reprises de la pénurie aiguë de logements à Windsor. Il sait que la situation est la même à Toronto et ailleurs au Canada. C'est tout un choc que de l'entendre faire l'apologie des compagnies fiduciaires.

L'hon. M. Gray: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le député dénature les faits. Je ne me fais l'avocat d'aucun groupe, mais j'appuie la mesure qui, je l'espère, entraînera une augmentation du nombre de logements au Canada. C'était mon principal objectif quand je suis arrivé à la Chambre, et ce l'est encore. Je m'étonne donc que le député n'appuie pas ces modifications, lesquelles visent à cet objectif.

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir alerté le ministre d'État car, d'après ses observations, j'ai cru qu'il se faisait le porte-parole des compagnies fiduciaires canadiennes. Il s'inquiète de la pénurie de logements au Canada, et tient à ce que les gens puissent se loger, j'en suis sûr. Mais je rappellerais au ministre que les investissements hypothécaires de ces compagnies ont beaucoup fléchi. Le ministre a mentionné que 80 p. 100 de leurs capitaux d'investissement étaient placés dans le logement. Je me rappelle qu'en 1968 l'actuel député de Trinity (M. Hellyer), alors responsable du logement, a convoqué les représentants des sociétés fiduciaires et d'assurance, à l'été, pour les exhorter à placer plus d'argent dans le logement. Il n'a pas réussi. Il a été forcé d'affecter au secteur du logement privé des montants d'abord destinés aux logements sociaux.

Je rappellerai au ministre que les compagnies fiduciaires ne se sont guère mises en peine d'investir dans des appartements en co-propriété, cette dernière trouvaille des constructeurs qui cherchent à assurer des logements aux Canadiens. J'ai été quelque peu scandalisé d'entendre le ministre s'efforcer de louer les sociétés fiduciaires pour l'excellent effort qu'elles avaient fourni dans le domaine de l'habitation. Les administrateurs et les employés de ces compagnies attendent avec impatience l'adoption de cette mesure législative, car ils savent qu'elle leur donnera l'occasion non point d'investir de l'argent dans l'habitation, mais d'orienter leurs capi-

[L'hon. M. Gray.]

taux vers d'autres domaines, celui des valeurs par exemple. Si le ministre avait lu les discours prononcés à l'autre endroit, il aurait compris que ces compagnies attendent le moment d'investir de l'argent, non point au Canada mais aux États-Unis et aux Bahamas. Même un ancien ministre des Finances du gouvernement conservateur s'est rendu dans ces îles en tant que directeur général d'une compagnie fiduciaire. Songeons-y bien: l'argent mis à la disposition de ces compagnies grâce à ces modifications ne sera pas consacré à l'habitation mais sera investi dans des actions, non point au Canada mais aux États-Unis et ailleurs.

Nous avons entendu les remarques éloquentes du député de Waterloo (M. Saltsman) où il a déclaré que nous devrions consacrer plus de temps à étudier la structure d'ensemble des institutions financières. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), qui a une grande expérience dans le domaine des finances, conviendra certainement qu'il avait fort à faire au sujet des problèmes financiers au Canada et dans le monde entier. Il est temps que nous cessions de nous livrer à des entourloupettes et à des tripotages pour complaire aux propriétaires et aux actionnaires des compagnies fiduciaires; mettons-nous à discuter sérieusement de la structure des institutions financières au Canada. Il est temps que nous prenions en main leurs politiques d'investissements et que nous les mettions au service de tous les Canadiens; cela vaudra mieux que d'élaborer des amendements comme celui-ci, qui ne profiteront qu'à quelques actionnaires de ces compagnies.

• (4.30 p.m.)

Je n'hésite pas à appuyer l'amendement à ce bill.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer? La question porte sur l'amendement du député de Waterloo (M. Saltsman). Que ceux qui sont pour l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant: Que ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur suppléant: Appelez les députés.